

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
**REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES**  
**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX**

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 18  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 22  
o Pour : 22  
o Contre : 0  
o Abstention : 0  
o Blanc : 0  
o Nul:0

Date de convocation :  
Le 9 septembre 2025  
  
Date d'affichage :  
Le 9 septembre 2025

DELIBERATION N° :  
DC/2025-09-15/06  
  
OBJET DE LA SEANCE :  
Signalétique touristique  
  
Demande de subventions

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gladys DURIEUX)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline. M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. SANTY, Vice-Président, rappelle :

- La délibération du Conseil Communautaire n° DC/2023-06-12/03 en date du 12 juin 2023 approuvant les choix relatifs à l'identité territoriale de la Communauté de Communes,
- La délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 en date du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat 2020-2026 de la collectivité et notamment « Installer des panneaux touristiques sur chaque point touristique du territoire (informations – carte) »
- La compétence « tourisme » de la Communauté de Communes.

Il précise que plusieurs projets touristiques sont en cours :

- Mise en place de totems d'entrée de territoire (14 totems)
- Mise en place de panneaux routiers patrimoniaux le long des routes départementales autour des trois thématiques touristiques : Via Fluvia, tableaux flamands à Montfaucon et le patrimoine ferroviaire (12 panneaux).
- Mise en place de panneaux d'informations touristiques (RIS) sur le principal site touristique de chacune de nos Communes (8 panneaux) : Recto : points forts touristiques du territoire / Verso : carte du territoire.
- Crédit d'un jeu des 7 familles sur les 8 Communes du territoire communautaire (cocréé avec les jeunes du collège de Dunières).

M. SANTY présente alors au Conseil Communautaire les dépenses prévues pour ces différents projets et le plan de financement prévisionnel de ces projets :

DEPENSES HT	RECETTES
Totems entrée territoire : 20 000 € Signalétique patrimoniale : 20 000 € RIS touristiques : 25 000 € Jeu des 7 familles : 6 500 €	LEADER : 28 600 € Département : 13 000 € Autofinancement : 29 900 €
<b>TOTAL : 71 500 €</b>	<b>TOTAL : 71 500 €</b>

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la réalisation de plusieurs projets de signalisation touristique en lien avec la nouvelle identité territoriale (totems d'entrée de territoire, signalétique patrimoniale, RIS touristiques et jeu des 7 familles),
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus correspondant à ces projets,
- sollicite M. le Président du GAL de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible au titre du programme LEADER 2023-2027 pour financer ce projet,
- sollicite Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire pour une subvention d'investissement la plus élevée possible au titre du Fonds d'Intervention Touristique pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ces projets seront inscrites au budget 2025,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président délégué de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ces projets.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



Bernard SOUVIGNET  
Président

Gladys DURIEUX  
Secrétaire de séance,

Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le